

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt-trois, le 22 février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 15 février 2023

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS, Benedicte JOURDIN, Patricia CHAMBARD,
MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS

Absents/Excusés :

M. Morgan MERLE, donne pouvoir à David LAFONT

A été élue secrétaire de séance : Annie CHARTREZ

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-02-03

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour 2023 au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 191 600 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Après une première tranche de travaux pour les aménagements extérieurs du pôle scolaire en 2022, la commune souhaite engager la deuxième phase de travaux qui portera sur le réaménagement de la cantine, de la garderie et la construction d'un préau

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT tranche 2</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL*	DETR	132 054	20,58%
Union européenne			
Etat – autre *			
Conseil régional	Contrat Région	120 000	18,70%
Conseil départemental	Contractualisation	111 966	17,46%
Fonds de concours CC ou CA	PET	140 000	21,82%
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques**		504 020	78,56%
Fonds propres	/		
Emprunts	/	137 562	
Total autofinancement		137 562	21,44%
TOTAL GENERAL HT	/	641 582	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération 2023-02-04

Travaux de Réaménagement de la garderie, de la cantine, construction d'un préau et aménagement des abords : attribution du marché de travaux du lot 8 – serrurerie, métallerie

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réaménagement de la garderie, de la cantine, construction d'un préau et aménagement des abords

La consultation était divisée en 14 lots

Les lots ci-après ont fait l'objet d'une précédente attribution

Lot 1 – Désamiantage

Lot 2 – Terrassement - VRD

Lot 3 – Espaces verts – Clôtures

Lot 4 – Démolitions – Maçonnerie – Gros-œuvre

Lot 5 – Charpente – Couverture – Zinguerie

Lot 6 – Etanchéité toiture terrasse

Lot 7 – Menuiseries extérieures alu

Lot 9 – Menuiserie bois

Lot 10 – Isolation – Plâtrerie - Peintures
Lot 11 – Plomberie – Chauffage - VMC
Lot 12 – Electricité - CF
Lot 13 – Carrelage - Faïences
Lot 14 – Sol souple

Pour la procédure initiale, l'annonce légale a été envoyée le 18/10/2022 pour parution dans le journal papier de la Voix de l'Ain le 21/10/2022.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 21/10/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 18/11/2022 à 12H00.

Aucune offre n'a été remise pour le lot 8 : SERRURERIE METALLERIE. En application de la réglementation en vigueur une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été menée pour trouver un prestataire pour ce lot.

Les prestataires ci-après ont été invités à remettre une offre :

- MTM
- MSR
- PERRAUD

Les prestataires MSR et MTM ont déposé une offre.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

40% note financière
60% note technique.

Le critère « valeur technique » sera jugé uniquement à partir du mémoire technique renseigné sur les chapitres du cadre joint en annexe.

Il est décomposé en quatre sous-critères :

Les indications sur l'organisation du chantier, notées sur 5

Les indications sur le mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, notées sur 5

Les dispositions prises pour l'hygiène et la sécurité, et la gestion des déchets, notées sur 5.

Détail des temps d'intervention, noté sur 5

Barème de notation :

Pas de réponse ou réponse insuffisante : 0 points

Réponse suffisante aux attentes : 50 % de la note

Réponse supérieure aux attentes : 100 % de la note

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (60%).

Le critère prix des prestations sera noté sur 20, la note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix le plus bas.

La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :

Note de X = (coût offre min / coût offre X) *20

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (40%).

Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. La note sera arrondie à deux décimales.

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER 3 le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE d'attribuer le marché comme suit :

⇒ Lot 8 – Serrurerie Métallerie à l'entreprise MSR pour un montant de 15 142,60 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2023 et 2024 en dépenses d'investissement au compte 231

Délibération 2023-02-05

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une modification du mode de règlement des locations de la salle polyvalente, il convient de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Le règlement intérieur sera modifié comme suit :

ARTICLE 1 : Utilisation/Consignes générales

- *2 chèques pour le règlement, un chèque d'acompte correspondant à 50% du montant total de la réservation qui sera encaissé en cas d'annulation moins d'un mois avant la date de la location et un second chèque d'un montant correspondant au solde.*

→ Élément supprimé du règlement intérieur

ARTICLE 6 : Conditions financières

Le tarif applicable de location, faisant l'objet d'une révision annuelle par le Conseil Municipal, sera celui en vigueur le jour de la location.

→ Ajout de la phrase suivante : « *La facture sera à régler au Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse dès réception* »

ARTICLE 7 : Annulation de la réservation

Toute annulation est à signaler dans les plus brefs délais.

Si l'annulation a lieu au moins 30 jours avant la date : *remboursement de la totalité, remplacé par « pas de facturation »*

Si l'annulation a lieu entre 30 jours et 48h avant la date : *encaissement du chèque d'acompte remplacé par « facturation de 50 % de la location »*

Si l'annulation a lieu moins de 48h avant la date : *encaissement de la totalité du règlement* remplacé par « *facturation de la totalité de la location* »

Le Conseil municipal, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Intercommunalité

M. JOLY a participé à une Conférence Territoriale Bresse-Dombes **le 21 février dernier** avec notamment à l'ordre du jour :

- ➔ **Les clauses sociales intégrées dans les marchés publics**, un dispositif permettant au maître d'ouvrage de réserver une partie des heures de travail à une action d'insertion et ainsi favoriser le retour à l'emploi de personnes vulnérables.
- ➔ **L'engagement de Grand Bourg agglomération dans le marathon de la biodiversité.**
L'objectif de cette action est de recréer de véritables corridors écologiques par **la restauration et la création de 42 kilomètres de haies et 42 mares en 36 mois.**
Grand Bourg Agglomération s'appuie sur des porteurs de projets pour implanter les haies et les mares qui peuvent être des communes, des agriculteurs, des associations ou encore des particuliers, et qui doivent suivre les préconisations du cahier des charges (Exemple : un minimum de 150 mètres linéaires pour les haies). Précisons enfin que des aides financières sont apportées aux porteurs de projet.
- ➔ Le rappel des « **plans communaux de sauvegarde** », un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.
- ➔ Les 4 volets du **Plan d'Équipement Territorial (PET)** numéro 2 : Le volet mobilité, la réhabilitation thermique des bâtiments, le réaménagement du centre Bourg, et les équipements de proximités (aide au dernier commerce). Cela représente une aide financière de 128 €/habitant.
- ➔ **L'allocation de solidarité** pour les communes de moins de 1000 habitants
- ➔ Les conclusions et les suites à donner à **l'étude de besoins liés à la petite enfance** lancée par Grand Bourg Agglomération pour le secteur Bresse-Dombes.
- ➔ **Le projet d'optimisation du service de l'usager en déchèterie** avec notamment la mise en place d'horaires d'été ou encore la question de l'accueil des professionnels, qui ont pour l'instant un accès gratuit et illimité aux différentes déchèteries.

[Intervention de Monsieur Laurent CLAUS](#)

Monsieur CLAUS soulève les nombreux questionnements et méconnaissances de la population par rapport à la gestion des déchets, le tri, les bio déchets...

A ce propos, Mr REFOUVELET participera le **28 février prochain** à un **groupe de travail environnement**, durant lequel seront abordés les sujets de l'optimisation de la collecte, la présentation du support de collecte des données terrain ou encore la distribution d'un questionnaire aux usagers.

Des réponses et des éclaircissements sont donc prévus avec la place importante des référents communaux pour la communication auprès du public.

Un autre problème environnemental majeur est abordé: en ce début d'année, de nombreux déchets jonchent les fossés de la commune et il devient important d'agir.

L'idée d'une opération « village propre » semestrielle est donc proposée avec une première édition programmée pour le **dimanche 26 mars à 9h00**. L'information sera relayée par le biais des différents supports de communication de la Mairie.

[Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET](#)

Commission animation

Mme JACOB-GAUTHERET fait le point sur quelques manifestations et cérémonie organisée prochainement à Montracol :

→ **Cérémonie du 19 mars** : elle est prévue à 11h30 à Montracol. La municipalité se charge du verre de l'amitié

→ **24 mars**: Assemblée Générale du MLA. Importance de la participation de la commission animation

→ **12 mai : Marché des producteurs**. Une animation « guitare-chant » est prévue et la commission est toujours à la recherche d'une association susceptible de tenir la buvette.

→ **Vogue du 27 et 28 mai** : le devis de l'artificier a été accepté.

→ **27 mai** : organisation d'un « Run And Bike » par l'association MLA.

Budget communal

L'élaboration du budget 2023 se poursuit et une première ébauche a été présentée à notre conseiller aux décideurs locaux.

Une commission finances est prévue le **07 mars prochain**.

[Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET](#)

Monsieur REFOUVELET participera à une réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc le **02 mars prochain** à Vandains.

[Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER](#)

Monsieur CHEVALIER fait le point sur la soirée « Paëlla » organisée par l'association « Montraclub 2 roues » et annonce déjà 140 inscriptions.

SIEA

Monsieur CHEVALIER a participé le **3 février dernier** à la dernière Assemblée Générale. Il revient sur la création de deux sociétés notamment pour la gestion des implantations des nombreuses fermes de panneaux photovoltaïques dans le département.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Vie communale

Un point sur l'affluence des visites en mairie est réalisé en ce début d'année. Il en ressort 80 visites en 6 semaines, une bonne répartition sur les 3 jours d'ouverture et des demandes prioritaires pour l'état civil et l'urbanisme. Cette étude va se poursuivre durant les prochaines semaines.

Conscrits 2023

Les invitations pour le banquet du **08 avril** sont prêtes et seront distribuées prochainement dans les boîtes aux lettres.

Il faudra trouver des bénévoles pour tenir la buvette au bar lors de cet événement.

La prochaine **commission communication** pour l'élaboration de la prochaine Feuille Infos aura lieu le **08 mars**.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 18 janvier au 20 février :

- 2 CU déposés
- 4 DP déposées

A ce jour, en 2023, 8 dossiers ont été déposés, dont 1 seul en SVE (par voie électronique).

La prochaine réunion de la commission aura lieu le **04 mars à 10h00**.

SIVOSS

Au niveau RH, 2 dossiers d'arrêt maladie longue durée sont toujours en cours et assez compliqués à gérer.

Infiltrations mairie.

Suite à la réunion avec le maître d'œuvre le **25 janvier dernier**, les travaux extérieurs vont pouvoir débuter début avril. A noter la neutralisation du parking Ouest de la Mairie et des places de stationnement jusqu'à mi-mai environ.

Projet cantine-garderie

Les travaux de désamiantage du préau ont eu lieu pendant les vacances de février et la démolition du bâtiment est prévue pendant les vacances de Pâques.

Les travaux de terrassement pour le futur parking « salle des fêtes-école » débuteront quant à eux d'ici une dizaine de jours.

En ce qui concerne la deuxième tranche des travaux, qui portera sur le réaménagement de la cantine-garderie, Monsieur SUBTIL annonce dès le mois de septembre et pour une durée de 8 mois environ la délocalisation de la cantine à la salle polyvalente et celle de la garderie à la salle de motricité de l'école.

[Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN](#)

Comité consultatif des pompiers

Une réunion a eu lieu **le 22 février** avec notamment à l'ordre du jour les prochains mouvements au niveau des sapeurs bénévoles (départs en retraite, cessation d'activité ou encore nouvel engagement) et les idées de communication pour attirer de nouvelles recrues. En effet, les effectifs du CPINI sont en forte baisse cette année et il va être nécessaire d'accueillir de nouvelles recrues pour pouvoir continuer à faire vivre ce service de proximité dans les meilleures conditions.

[Intervention de Madame Annie CHARTREZ](#)

Dans le cadre du projet commun entre l'association « Tisser des liens » et la cantine, Mme CHARTREZ informe le conseil que la confection des serviettes en tissu pour les enfants des écoles est en route et qu'une première vente aura lieu **le 10 mars** à Montcet. Des bons de commandes ont été distribués aux élèves par l'intermédiaire des écoles.

[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)

Intercommunalité

Monsieur le Maire a participé le **13 février** au dernier conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération.

Un ordre du jour bien rempli puisque les champs d'intervention de GBA sont nombreux avec un grand nombre de compétences obligatoires (développement économique et tourisme, gestion des déchets, transports et mobilités, équilibre social de l'habitat et politique de la ville...) et optionnelles (assainissement, environnement, action sociale voirie...)

Cette séance a porté plus particulièrement sur **le vote du budget primitif 2023**.

Voirie

De nombreux travaux de voirie sont engagés pour ce premier semestre 2023 :

- ➔ Les travaux de changement des canalisations d'eau potable par EGTP sur la route de Chaveyriat et la route de Vandeins
- ➔ La mise en séparatif du réseau d'assainissement au lotissement Les Clefs
- ➔ La première phase du projet cantine-garderie avec les travaux d'aménagement de terrain aux abords de la salle polyvalente
- ➔ Les travaux de réparation de la Mairie.

[Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 29 mars à 20h00](#)

[La séance est levée à 22h50](#)

Le Maire

Le secrétaire de séance